



FICHE METIER

Découvrir le métier d'installateur-installatrice en ventilation

C'est un nouveau métier dans le domaine de l'habitat. L'installateur - L'installatrice en ventilation, parfois appelé-e ventiliste, devient le-la spécialiste de la qualité de l'air intérieur.

Il-Elle conçoit, réalise, rénove, répare et entretient l'installation assurant la ventilation des différents locaux au sein d'une habitation : bouches d'amenée d'air frais et d'évacuation d'air vicié, ouvertures de transfert, gaines, ventilateurs, filtres, silencieux, organes de régulation des débits... Certaines installations sont simples, d'autres beaucoup plus complexes : système double flux par exemple.

Il-Elle peut placer un échangeur de chaleur permettant de récupérer la chaleur contenue dans l'air qui sort pour préchauffer l'air qui entre.

En fonction des besoins, il-elle peut aussi installer les équipements nécessaires pour le traitement et la climatisation de l'air : humidification, chauffage, refroidissement...

Le défi environnemental

La ventilation d'une habitation est indispensable pour garantir la santé des occupants et la salubrité du bâtiment. Son but : amener de l'air neuf et aussi évacuer l'air chargé de poussières, d'odeurs, d'humidité, de polluants...

Compte tenu des enjeux environnementaux liés à la consommation d'énergie et aussi du coût de celle-ci, les habitations deviennent de plus en plus économes en énergie pour leur chauffage. Cela grâce à une isolation thermique et une étanchéité à l'air renforcées. Cependant dans tel bâtiment, devenu très étanche, il est donc impératif d'assurer une ventilation efficace. Afin d'éviter les pertes de chaleur via celle-ci, il existe des systèmes permettant de récupérer la chaleur de l'air qui sort. Toutefois, un tel système est plus facile à installer dans un bâtiment neuf que dans un bâtiment existant car il peut être prévu dès les premières étapes du projet.

La sécurité et le bien-être

L'installateur-L'installatrice en ventilation veille à utiliser l'outillage et les machines qui satisfont aux garanties de sécurité. Il-Elle utilise les équipements de sécurité appropriés pour le travail en hauteur (pose d'aérateurs en toiture par exemple). Il-Elle

doit respecter les normes en vigueur pour le montage des gaines et des équipements de ventilation visant à garantir la qualité de l'air intérieur.